

LES KILOMÈTRES SOLIDAIRES DES TREK'HEUREUSES

LA TURBIE – 2025

(Extrait du règlement)

ARTICLE 1 : LE PRINCIPE

LES TREK'HEUREUSES organisent la quatrième édition des « **KILOMÈTRES SOLIDAIRES** », une course connectée qui permettra de soutenir **les associations MONTAGNES D'ESPOIR/RELAIS DE L'ESPOIR et SOS CANCER DU SEIN**.

Cet événement n'est pas une compétition sportive mais une action pour mobiliser le plus grand nombre au profit de ces associations.

Chaque kilomètre parcouru en marchant ou en courant et chaque 5 km couvert par les cyclistes génère 1 € (dans la limite des dons collectés auprès des particuliers et des entreprises).

ARTICLE 2 : LES DATES, LIEUX ET TEMPS DE COURSE

Du mercredi 28 mai à 00h01 au lundi 9 juin 2025 à 23h59, vous marchez, courez et/ou pédalez **où vous voulez, quand vous voulez et autant de fois que vous le souhaitez**.

Les participants disposent de **13 jours** pour faire le plus de kilomètres possible !

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions au challenge « **LES KILOMÈTRES SOLIDAIRES - LES TREK'HEUREUSES** » puisque connecté, est ouvert à tous, sans limite d'âge et quel que soit leur lieu de résidence jusqu'au **09/06/2025 à 20h**. Note : En cas d'inscription tardive, les kilomètres parcourus seront comptabilisés rétroactivement ; les fichiers GPX exploitables devront être envoyés à trekdesroses@gmail.com avant la date limite.

Les inscriptions individuelles s'effectuent sur le site www.sport-up.fr ou sur le site kmsolidairesconnectes.fr.

Pour les inscriptions en équipe (entreprises/associations) la démarche est la même (inscription individuelle). Il faut juste noter le nom de l'équipe (attention : utiliser la même écriture) dans le carré prévu à cet effet lors de l'enregistrement.

Les frais de participation sont de **5 € par personne**.

La participation des mineurs se fait sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps et distances réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre *, application**).

**Montre GPS toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Garmin, Polar, Suunto,...*

*** Applications mobiles toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Décathlon, Strava, Coach, Endomondo, Runkeeper,...*

Nous recommandons cette année de télécharger l'application gratuite STRAVA ou DECATHLON sur PlayStore pour Android et AppStore pour iOS et d'enregistrer directement ses résultats.

Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de son activité sportive.

En option, les participants individuels peuvent financer la totalité ou une partie seulement de leurs propres résultats et deviennent alors donateurs.

Un lien vers un site sécurisé sur la plateforme du Crédit mutuel (Payasso) sera proposé pour les dons.

Pour rappel, les dons ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable, un reçu fiscal sera envoyé à réception du paiement.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement aux « **KILOMÈTRES SOLIDAIRES - LES TREK'HEUREUSES** » est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

La participation implique l'acceptation complète par chaque concurrent du présent règlement.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

À partir du 28 mai 2025, 00h01, chaque sportif pourra commencer son challenge. À l'issue de sa sortie, le transfert des données se fera automatiquement et elles seront alors comptabilisées sur son compte.

Un minimum de kilomètres est nécessaire pour valider sa session (2 kilomètres pour les marcheurs, 3 kilomètres pour les coureurs, 5 kilomètres pour les cyclistes).

Durant la durée de l'épreuve, il est demandé à chaque participant d'envoyer au moins une photo avec le e-dossard sur le site trekdesroses@gmail.com et/ou de taguer vos posts relatifs à ce challenge, sur vos réseaux avec **@Trek'heureuses** pour Instagram et Facebook ainsi que de rentrer ses kilomètres au fur et à mesure.

L'idée de cet événement est de faire du sport. Il est vivement **déconseillé de laisser l'application ouverte sur une journée de travail**, ce qui entraîne des pertes de réseaux et annule l'enregistrement des kilomètres, ceux-ci ne pourront être comptabilisés le cas échéant.

ARTICLE 6: DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'événement, chaque concurrent autorise, à titre gratuit, l'association **LES TREK'HEUREUSES** à utiliser, faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'événement et pour illustrer ses supports d'information et de communication. Cette autorisation est valable sans limitation de temps et pour tout média existant ou à venir.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Vous attestez que vous êtes en possession d'une Assurance Individuelle Accident ainsi que d'une Assurance Responsabilité Civile. Vous dégagez l'association **LES TREK'HEUREUSES** et ses représentants légaux de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure/décès personnel ou vers un tiers quel qu'il soit, ou dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8: RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra télécharger son **e-diplôme**, souvenir personnalisé attestant de la mobilisation avec sa référence kilométrique.

LES TREK'HEUREUSES organiseront une remise des prix pour les meilleurs résultats individuels pour chaque catégorie.

Une 4ème catégorie sera créée cette année, catégorie expert, dans laquelle les kilomètres des participants les plus chevronnés seront comptabilisés.

Suivez-nous sur nos réseaux pour découvrir les surprises !

[Facebook](#)

[Instagram](#)

ALLIER LE SPORT À UNE CAUSE SOLIDAIRE RÉCOMPENSE DOUBLEMENT LES EFFORTS !

Règlement complet sur simple demande à : trekdesroses@gmail.com